

Master of Advanced Studies en psychothérapie psychanalytique

CONDITIONS ET PROCÉDURE D'ADMISSION

L'admission se déroule en deux étapes : une première sélection **sur dossier**, suivie **d'un entretien** pour les candidat·es pré-sélectionné·es.

Présélection sur dossier

Les conditions d'admission à la présélection sur dossier sont les suivantes :

- **Titres requis :**

sont titulaires d'une **Maîtrise universitaire en psychologie** délivrée par une université suisse ou une haute école suisse en psychologie, ou d'un titre jugé équivalent par l'OFSP et par le SII

OU

- sont titulaires d'un **master en médecine** délivré par une université suisse et du **titre de médecin spécialiste en psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent ou de l'adulte** ou sur le point de l'obtenir ou d'un titre jugé équivalent par l'IFSM et par le SII

- **Contrat de travail :**

- Être engagé·e¹ au minimum à 40% dans une activité clinique permettant de mener des psychothérapies dans l'orientation psychanalytique en tant que psychologue ou psychiatre² (avec suivi de 2 cas de psychothérapie minimum), ou
- Être au bénéfice d'une promesse d'emploi au moment du dépôt de la candidature, avec les mêmes conditions de travail décrites ci-dessus.

- **Formation clinique** (pour les candidat·es psychologues uniquement) :

- Attester d'une formation initiale en psychologie clinique et psychopathologie équivalente à 12 crédits ECTS acquis durant la formation prégraduée ou après la fin des études. Si ladite formation n'est pas exprimée en crédits ECTS, elle doit couvrir au moins 120 heures d'enseignement en présentiel.

IMPORTANT

Toute candidature ne répondant pas aux critères décrits ci-dessus et tout dossier incomplet ne sera pas pris en considération dans le processus de sélection sur dossier.

1. Entretien de sélection

Parmi les dossiers complets et répondant aux conditions de présélections, un nombre limité de candidat·es seront convoqué·es pour un entretien dans la limite des places disponibles et selon ordre de qualité des dossiers de candidature. Les entretiens de sélection se dérouleront à partir du mois de mai.

¹ Par une institution reconnue comme lieu de formation pour les psychologues psychothérapeute en formation, telle une institution ISFM ou une organisation de psychologues-psychothérapeutes.

² Cette condition doit être remplie au plus tard à la fin de la première année de formation.

Cet entretien vise à sélectionner les candidat·es admissibles au cursus de Master of Advanced Studies en Psychothérapie psychanalytique d'après les critères suivants :

- 1. Motivation à suivre notre formation**
- 2. Capacités réflexives sur le travail clinique** (sur des situations réelles, observées ou hypothétiques)
- 3. Intérêt et motivation pour l'approche psychanalytique ;**
- 4. Capacité de communication lors de l'entretien**
- 5. Précision, exhaustivité et caractère complet du dossier**

À la suite des entretiens et sur la base des critères de sélection susmentionnés, le Comité Directeur de la formation a la possibilité de :

1. Retenir la candidature en fonction du nombre de places disponibles pour intégrer la formation.
2. Placer la candidature sur une liste d'attente pour le cas où une candidature retenue se désisterait ;
3. Refuser une candidature (art. 7 al. 4 de la Loi fédérale sur les professions relevant du domaine de la psychologie du 18 mars 2011 [LPsy ; RS 935.81] : « Nul ne peut faire valoir un droit à une place de formation postgrade »).

Les candidat·es seront informé·es de la décision du Comité directeur.